

DIPLÔME D'ETAT SUPÉRIEUR DE LA JEUNESSE, DE L'EDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT(DESJEPS)

(décret 2006-1419 du 20 novembre 2006 - règlement général du diplôme)

spécialité : « animation socio-éducative ou culturelle »

(arrêté du 20 novembre 2006 portant sur l'organisation de la spécialité ASEC)

mention : « direction de structure et de projet »

(arrêté du 27 avril 2007)

PHOTO

àagrafer

DOSSIER DE CANDIDATURE

NOM de l'organisme	numéro d'habilitation :
date de début de la session de formation	date de fin de la session de formation

A REMPLIR EN LETTRES CAPITALES

NOM de famille.....NOM d'usage.....

Prénoms..... Sexe M F

Date de naissance.....Lieu de naissance.....

Adresse.....

Code postal.....Ville.....

Tél. fixe.....Tél. portable.....

Adresse mèl.....

Statut actuel par rapport à l'emploi:..... salarié(e) étudiant(e) sans emploi

EXIGENCES PREALABLES

Les exigences préalables requises pour accéder à la formation, prévues à l'article D.212-60 du code du sport, sont les suivantes :

Cas 1 : soit être titulaire du diplôme d'état relatif aux fonctions d'animation (DEFA) ou du diplôme d'état de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (DEJEPS) spécialité « animation socio-éducative ou culturelle (fournir une copie du diplôme)

Cas 2 soit être titulaire d'un diplôme de niveau III dans le champ de l'animation, inscrit au répertoire national des certifications professionnelles (R.N.C.P.) (fournir une copie du diplôme)

Cas 3 soit être titulaire d'un diplôme de niveau II enregistré au R.N.C.P. (fournir une copie du diplôme)

Cas 4 : soit justifier de trente six mois d'activités professionnelles ou bénévoles correspondant à deux mille quatre cents heures au minimum (fournir une ou des attestations ou les copies des fiches de paye et remplir le tableau récapitulatif page 2 en joignant les attestations d'expériences bénévoles ou salariées)

(Fournir obligatoirement les pièces justificatives)

Conformément à l'article A 212-78 du code du sport, le dossier d'inscription complet doit être déposé à la DRJSCS, 1 mois avant la date des tests d'exigences préalables (TEP)

Si vous êtes dans le CAS 4 : veuillez remplir le tableau suivant et joindre les justificatifs nécessaires)
RECAPITULATIF DE VOTRE EXPERIENCE PROFESSIONNELLE DANS L'ANIMATION

employeur ou organisme	fonctions exercées <i>(préciser si bénévole ou salarié)</i>	lieu d'exercice	publics	dates

RECAPITULATIF DE VOTRE EXPERIENCE PROFESSIONNELLE DANS L'ANIMATION (suite)

employeur ou organisme	fonctions exercées <i>(préciser si bénévole ou salarié)</i>	lieu d'exercice	publics	dates

1) CONDITIONS D'INSCRIPTION

(Pièces à fournir pour la validation de l'inscription)

Arrêté du 20 novembre 2006 (titre 1^{er}, article 3)
relatif à l'organisation de la spécialité « animation socio-éducative ou culturelle »

Liste des pièces à transmettre obligatoirement	Vérification par l'organisme de formation	Date et visa de l'administration :
<ul style="list-style-type: none"> Photo d'identité avec les NOM et PRENOM au verso (à agraffer au dossier) 	<input type="checkbox"/>	
<ul style="list-style-type: none"> Copie <u>très lisible</u> de la carte d'identité ou du passeport 	<input type="checkbox"/>	
<ul style="list-style-type: none"> Copie de l'attestation de recensement pour les français(es) de moins de 25 ans 	<input type="checkbox"/>	
<ul style="list-style-type: none"> - Copie du certificat individuel de participation à l'appel de préparation à la défense (nouvelle appellation : Journée Défense Citoyenneté) pour les français(es) de moins de 25 ans <p><i>nota bene : le document ci-dessus dispense de produire l'attestation de recensement</i></p>	<input type="checkbox"/>	
<ul style="list-style-type: none"> - Attestation de « Prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1) 	<input type="checkbox"/>	

Cadre réservé à l'administration

INSCRIPTION

VALIDEE

NON VALIDEE

2) TESTS D'EXIGENCES PREALABLES

Liste des pièces à transmettre obligatoirement	Vérification par l'organisme de formation	Date et visa de l'administration :
<ul style="list-style-type: none"> - Copie des diplômes ou des pièces justifiant des exigences préalables pour accéder à la formation (voir la page 1) 		

Cadre réservé à l'administration

TEP

VALIDE

NON VALIDE